



**L'HONORABLE CHANTAL CHATELAIN  
JUGE À LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC**

Palais de justice de Laval, 2800 Boulevard Saint-Martin O, bureau 2.07A, Laval (Québec) H7T 2S9  
Téléphone : (514) 393-2418 – Télécopie : (514) 873-8654  
chantal.chatelain@judex.qc.ca

Le 3 septembre 2020

**PAR COURRIEL**

**CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES  
AVIS D'ATTRIBUTION DE DOSSIER**

M<sup>e</sup> James Reza Nazem  
jrnazem@actioncollective.com

M<sup>e</sup> Myriam Brixi  
LAVERY, DE BILLY S.E.N.C.R.L.  
mbrixi@lavery.ca

**Objet : André Bergeron c. LoyaltyOne, CO.**  
📁 : 500-06-000832-168

---

Maîtres,

Je vous informe que j'ai attribué les pouvoirs de gestion et d'adjudication en ce qui concerne le dossier mentionné ci-dessus à l'honorable juge Sylvain Lussier.

Je vous rappelle votre obligation d'inscrire la demande ainsi que les autres procédures et documents au **Registre central des actions collectives du Québec**, et ce, conformément à l'article 573 du *Code de procédure civile*, à l'article 56 du *Règlement de la Cour supérieure du Québec en matière civile* et à l'*Avis aux membres du Barreau* du 9 décembre 2016. Je vous prie de faire diligence à l'égard de chacune des procédures, puisqu'il s'agit du moyen mis en place par le législateur pour informer les membres du groupe visé.

Je profite de l'occasion pour vous rappeler que la Chambre des conférences de règlement à l'amiable est disponible pour les actions collectives en vue de tenter un règlement, comme en toute autre matière.

Veillez agréer, maîtres, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Chantal Chatelain, j.c.s.  
Juge coordonnatrice de la Cour supérieure  
Chambre des actions collectives – Division d'appel de Montréal

CC/lp

c. c. L'honorable Sylvain Lussier, j.c.s.